



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 JUILLET 2018**

Délibération N° 18/

017

ADHESION à l'ADIL de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le directeur général à adhérer à l'ADIL de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse
- autorise le directeur général à verser une cotisation de 500 € au titre de l'année 2018

VU ET APPROUVE

LE 02 JUIL. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER